



# AVIS PUBLIC

## PROJET DE RÈGLEMENT N°26-04

---

### RÈGLEMENT 26-04 AYANT POUR OBJET DE DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES 2026 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 26-01

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné, Antoine Marcil, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Longue-Rive à l'effet :

**QUE** le conseil municipal a présenté et déposé, le 9 avril 2026, le projet de règlement N°26-04 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes 2026 et abrogeant le règlement 26-01 ;

**QUE** l'adoption du règlement N°26-04 sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 14 mai 2026 à 19h00, au bureau municipal, situé au 3 rue de l'église à Longue-Rive ;

**QUE** ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé 3 rue de l'église à Longue-Rive, durant les heures d'ouverture.

**DONNÉ À LONGUE-RIVE CE 14 AVRIL 2026**

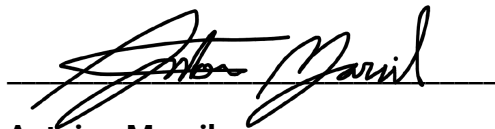
**Antoine Marcil**

Directeur général et greffier-trésorier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Antoine Marcil, directeur général et greffier-trésorier certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h00 et 16h30 le 14<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2026 au bureau municipal, au bureau de poste et sur le site internet de la municipalité de Longue-Rive.

**EN FOI DE QUOI**, j'ai signé à Longue-Rive ce certificat, ce 14<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2026.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Antoine Marcil', is written over a horizontal line.

**Antoine Marcil**

Directeur général et greffier-trésorier.